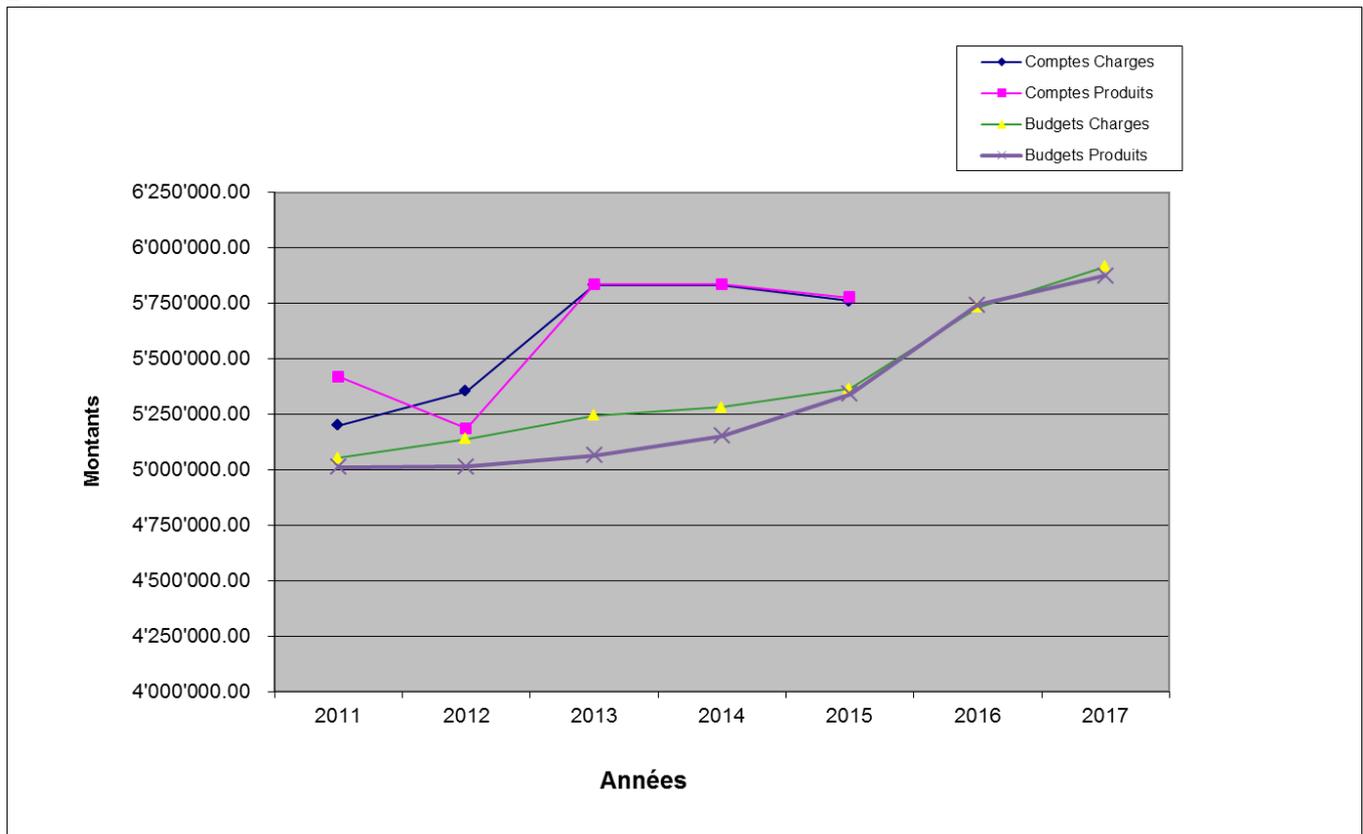


Analyse du budget 2017

Budget de fonctionnement

Avec un total de charges de Fr. 5'890'55050.00 et Fr. 5'874'950.00 de produits, le budget 2017 prévoit un excédent de Charges de Fr. 15'600.00.00.

En pourcentage, par rapport au budget 2016, les charges augmentent de 2.77%, et les produits augmentent de 2.3%.



Le budget 2017 prévoit un excédent de charges qui représente le 0.26% de l'ensemble des charges.

L'important investissement de l'Espace communal est retardé. Au meilleur des cas, il reprendra en 2017. Les chiffres relatifs à cet investissement sont planifiés pour 2017 tout en sachant que la reprise des travaux ne sera forcément pas effective au 1^{er} juillet 2017. C'est à partir de cette date que les incidences financières qui en découlent sont calculées sans pouvoir donner de garantie quant à la reprise effective du chantier.

Le budget 2017 prévoit une progression relative des charges (2.72%). Cette augmentation est essentiellement due aux charges que la commune paie au canton qui sont calculées en fonction de l'augmentation de la population (9 habitants soit le 0.75% de la population) et de différentes dépenses extraordinaires

L'indice de ressource de la commune étant situé au-dessus de 90 % de la moyenne cantonale pour 2015, nous ne recevons que Fr. 21'500.00 de contribution de la péréquation financière.

Dans le détail, on peut encore faire les remarques suivantes :

Chapitre I

Les salaires du personnel communal ont été adaptés en fonction de la nouvelle échelle des traitements de la RCJU. Il a été tenu compte d'une augmentation de 1 % de la masse salariale pour autant que celle-ci soit accordée par le canton.

Le matériel informatique communal est devenu obsolète. Une offre pour son remplacement a été faite. Le nouveau serveur sera acquis avec la commune du Noirmont et sera hébergé et géré par une société externe. Une somme de Fr 43'000.- est prévue au budget

Afin d'améliorer l'accessibilité de la salle polyvalente il est prévu d'y installer une rampe pour chaise roulante. Une somme de Fr. 14'000.00 est prévue pour cet aménagement.

Le magasin Denner fera également l'objet d'une rénovation complète. Sans connaître la participation future du propriétaire, il a été prévu une participation de Fr. 17'000.- à ces travaux.

Chapitre II

Les machines pour la tonte du gazon sont en bout de course. Elles doivent être changées Pour l'entretien des routes communales un tronçon routier doit être entrepris.

Une somme de Fr. 28'000.- est également prévue pour l'achat d'une remorque polyvalente destinée au transport de produits bitumineux, avec un pont basculant pour le transport du béton ou du gravier. Cet achat pourra le cas échéant être réparti entre plusieurs communes en cas d'intérêt.

Une somme de Fr. 30'000.00 est destinée à la réfection du mur Nord du cimetière.

Le stock de lampe de remplacement pour l'éclairage public ne pourra plus être renouvelé à moyen terme. Aussi, Le Conseil communal propose de changer sur une période de plusieurs années, les candélabres de l'éclairage public. Il prévoit ainsi de remplacer l'éclairage public à raison d'une vingtaine de lampes par année soit une somme de Fr. 20'000.00 également.

Chapitre V

En raison de l'augmentation de la population villageoise, notre contribution aux frais de traitement est également plus élevée que la moyenne.

Chapitre VI

Suite aux constructions du secteur du Plane Percé et de Derrière la Bâme, le montant des subventions pour la construction de logements, bien qu'en léger retrait, reste élevé.

Les charges liées au secteur social augmentent également dans une proportion non négligeable en raison de l'augmentation de la population (10 habitants).

Par contre les montants avancés au titre de l'aide sociale sont en léger recul.

Les frais de personnel de la crèche et de l'UAPE augmentent passablement en raison du succès rencontré par ces deux institutions et de la nouvelle classification salariale du personnel. Le système de subvention du canton sera modifié en lieu et place des frais qui sont pris en compte, c'est une enveloppe budgétaire qui devrait nous être allouée. Ces ajustements n'ont pas d'influence directe sur les finances communales étant donné que les frais de ces institutions sont pris en charges par la répartition des charges des œuvres sociales. Pour la facturation des coûts de pension des enfants fréquentant ces institutions il n'a pas été possible d'évaluer à ce jour les revenus. Comme mentionné ci-dessus, cela n'a pas d'influence directe sur le résultat financier de la commune.

Au final, le solde de ce chapitre est presque identique au projet de budget 2016.

Chapitre VIII

Comme mentionné au début de l'analyse du présent budget, l'investissement de l'espace communal est reporté d'une année. Aussi, les chiffres relatifs à ce projet sont reportés dans leur ensemble en 2017. D'autre part, le Conseil communal a tenu compte de la vente de quelques parcelles à bâtir de la zone du Plane percé ou de Derrie lai Bâme, ce qui réduira également les charges financières.

Enfin, la contribution communale au centre de loisirs est calculée en fonction de la nouvelle clef de répartition. Cette nouvelle clef est calculée en fonction de la population. En raison de notre forte augmentation de la population, notre contribution s'en trouve également beaucoup plus élevée.

Chapitre IX

Le montant calculé pour le revenu des impôts des personnes physiques est relativement optimiste. L'impôt sur le revenu, par rapport aux prévisions des années précédentes s'est toujours révélé assez près de la réalité. Ces dernières années, nous avons toujours pu bénéficier de circonstances particulières qui ont permis de réaliser des revenus fiscaux supérieurs à ceux du budget et de boucler ainsi les comptes de manière positive. Une telle situation ne peut toutefois pas toujours se répéter.

Pour conclure le chapitre des impôts, notre collectivité touchera en 2017 la somme de Fr. 21'500.00 du fonds de la péréquation financière.

SERVICES COMMUNAUX

Chapitre XI

L'introduction de la taxe au sac pour les communes des Franches-Montagnes depuis le 1^{er} janvier 2015 ne permet pas encore d'établir un bilan d'ensemble. Aussi, le montant des taxes n'est pas modifié. L'introduction d'une vignette pour les végébox a permis néanmoins de financer l'élimination des déchets verts dans une bonne proportion. En effet, il avait été estimé que la population possédait environ 80 végébox, alors que, finalement, ce sont 180 vignettes qui ont été vendues. Le ramassage des déchets verts est ainsi financé à environ 50 %.

On remarque cependant une augmentation du volume des déchets urbains combustibles pour l'année en cours qui devrait augmenter environ de 10 % par rapport au volume de l'année dernière. Il s'agit certainement d'une conséquence de l'introduction de la taxe au sac pour l'ensemble des Franches-Montagnes.

Chapitre XII

Il ne reste que quelques niches dans le columbarium. Une somme de Fr. 30'000.00 est prévue pour l'aménagement d'un second monument.

Chapitre XIV

Le service de l'épuration des eaux est autofinancé. En 2016, la nouvelle loi sur les eaux est entrée en vigueur. Les communes devraient alimenter un fonds destiné au remplacement de la valeur à neuf de leurs installations. L'ordonnance d'application n'est cependant pas encore approuvée par le parlement. Dès lors rien ne peut encore être modifié à l'heure actuelle.

Chapitre XV

Même remarque que pour le chapitre XIV. Il faut cependant relever que certains tronçons de notre réseau d'eau deviennent fragiles. Les interventions sont relativement fréquentes. L'attribution à la réserve ne peut plus être garantie. Si le service des eaux semble autofinancé dans une plus grande mesure, c'est grâce aux taxes de raccordements qui sont facturées à la suite de nouvelles constructions ou de

transformations. Ces taxes de raccordement devraient avant tout servir à financer les investissements du service des eaux.

Budget des investissements

Le budget des investissements figure au budget annuel pour mémoire. Il comprend uniquement les objets ayant fait ou devant faire l'objet d'un crédit accepté par le peuple, le Conseil général ou le Conseil communal dans le cadre de leurs compétences. Il n'est pas soumis à votation.

Pour l'année 2017, le budget des investissements prévoit :

- les travaux de construction de l'Espace communal Les Bois, travaux qui vont reprendre en 2017. nous l'espérons.
- L'école primaire souhaiterait également procéder au remplacement des tableaux noirs par des tableaux multimédia. Cette dépense est devisée à Fr. 71'000.-.
- la perception de taxes de raccordements à l'épuration des eaux et au réseau d'eau
- la perception de taxes de raccordements au réseau d'eau du secteur du Plane percé.

Etat des fonds liés aux Services communaux au 31 décembre 2015

	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Découvert du Service des déchets	Fr. 22'183.97	
Fonds de l'épuration des eaux		Fr. 99'910.13
Fonds des eaux		Fr. 293'095.53

Conclusions

Le budget 2017, malgré l'investissement de l'Espace communal Les Bois, est équilibré. Contrairement au plan financier à moyen terme établi, il peut encore être renoncé à une augmentation de la quotité d'impôts pour l'année à venir, les investissements en cours n'ayant pas encore trop d'influence sur les comptes communaux. La faiblesse des taux d'intérêts nous permet également de maintenir les charges de fonctionnement.

Lors de sa dernière séance, la commission financière a pris connaissance du présent budget et recommande son acceptation par le Conseil général.

Contrôle des imputations internes

Objet			Cpte à débiter	Cpte à créditer	Montant
<u>Salaires de l'administration (Groupe de matière 115)</u>	Taux en %				
Prestations administratives de l'Agence AVS		Forfait	660.390.00		8'000.00
Prestations administratives pour la crèche	18.50	47'790.00	6650.390.00		8'700.00
Prestations administratives pour l'UAPE	9.20	47'790.00	6651.390.00		4'350.00
Sce déchets 2 % du traitement	2.00	205'420.00	1100.390.00		4'000.00
Sce Eau 4 % des traitements	4.00	205'420.00	1500.390.00		8'200.00
Sce Epuration 4 % des traitements	4.00	205'420.00	1400.390.00		8'200.00
					<hr/>
					41'750.00
Imputation				115.490.00	41'750.00
<u>Salaires des Travaux publics</u>					
<u>Groupe de matière (200)</u>					
Service des déchets		Forfait	1100.390.00		4'000.00
Imputation				200.490.00	4'000.00
<u>Salaires de la conciergerie (Groupe de matière 5110)</u>					
Conciergerie Fdt Gentit		Forfait	140.390.00		4'000.00
WC de la gare		Forfait	200.390.00		3'000.00
Conciergerie de la crèche	19.50	33'950.00	6650.390.00		6'600.00
					<hr/>
					13'600.00
Imputation				5110.490.00	13'600.00
<u>Salaires du Gardien STEP (Groupe de matière 1400)</u>					
A charge des TP	50.00	86'580.00	200.390.00		43'300.00
Imputation				1400.490.00	43'300.00

Charges sociales (Groupe de matière 116)

Taux en %

Transports scolaires	7.76	16'900.00	5101.390.01	1'300.00
Crèche communale	13.30	351'400.00	6650.390.01	46'700.00
UAPE	13.30	74'960.00	6651.390.01	10'000.00
Scé Déchets	13.30	4'100.00	1100.390.01	500.00
A charge de la STEP (Employé STEP)		43'300.00	1400.390.00	
Scé Epurat		<u>8'200.00</u>		
	13.30	51'500.00	1400.390.01	6'800.00
Scé Eau	13.30	8'200.00	1500.390.01	<u>1'100.00</u>
				66'400.00
Imputations				116.490.00
				66'400.00

**Frais généraux d'administration
(Groupe de matière 130 jusqu'à 130.318.02)**

Agence AVS		Forfait	660.390.02	300.00
Scé déchets	2.00	60000	1100.390.02	1'200.00
Scé Epurat	4.00	60000	1400.390.02	2'400.00
Scé Eau	4.00	60000	1500.390.02	2'400.00
				6'300.00
				130.490.00
				6'300.00

(Groupe de matière 811)	Valeur à neuf	Valeur résiduelle		
Imputations (Intérêts)			811.490.00	26'200.00
Projet Crèche	457'244.00	322'744.00	6650.390.03	3'250.00
UAPE	20'214.00	18'194.00	6651.390.03	250.00
Total Sce des déchets				1'300.00
Projet Moloks	49'177.00	12'178.00	1100.390.03	250.00
Derrie Lai Bâme Déchets	16'605.00	14'205.00		300.00
Lieu de dépôt	40'666.00	36'566.00		750.00
Total Sce épuration	1'817'322.00	657'264.00		10'050.00
Projet Epuration des eaux	215'535.00	109'089.00	1400.390.03	2'200.00
PGEE	63'828.00	28'379.00	1400.390.03	550.00
Collecteurs EPU Traversée village	424'391.00	48'173.00		
Patrimoine Eaux usées Jourez Solde	364'550.00			
Patrimoine Eaux usées L'Orée	142'534.00	116'334.00	1400.390.03	2'900.00
STEP Boéchet & Cerneux-Godat (LIM)		35'200.00		
STEP Boéchet & Cerneux-Godat	571'413.00	309'418.00	1400.390.03	700.00
Epuration Le Jourez II	35'071.00	10'671.00	1400.390.03	250.00
Patrimoine Epuration Le Plane percé	246'511.00	176'185.00	1400.390.03	2'650.00
Patrimoine Epuration Derrie lai Bâme	82'347.00	56'002.00	1400.390.03	850.00
Total Sce des eaux	480'263.00	300'049.00		11'350.00
Patrimoine Eau propre Le Jourez Solde	296'893.00	191'241.00	1500.390.03	3'800.00
Patrimoine Traversée du village	116'114.00	20'114.00	1500.390.03	400.00
Patrimoine Traversée du village (LIM)		44'000.00		
Patrimoine Eau propre L'Orée	67'256.00	44'694.00	1500.390.03	900.00
Alimentation Eau Cerneux-Godat				-
Alimentation Eau Le Plane percé	212'481.00	190'310.00	1500.390.03	3'350.00
Alimentation Eau Derrie lai Bâme	73'668.00	166'352.00	1500.390.03	2'900.00

	Valeur à neuf	Valeur résiduelle		
(Groupe de matière 820)				
Imputations (dépréciations)			820.490.00	57'950.00
Projet Crèche	457'244.00	391'944.00	665.390.04	9'400.00
UAPE	20'214.00	20'214.00	6651.390.04	2'000.00
Total sce déchets				7'850.00
Projet Moloks	49'177.00	17'178.00	1100.390.04	5'000.00
Moloks Derrie lai Bâme"	16'605.00	15'005.00	1100.390.04	800.00
Lieu de dépôt	40'666.00	38'616.00	1100.390.04	2'050.00
Total Sce épuration	1'817'322.00	685'264.00		28'000.00
Projet Epuration des eaux	215'535.00	114'889.00	1400.390.04	5'800.00
PGEE	63'828.00	31'579.00	1400.390.04	3'200.00
Collecteur des eaux usées				
Collecteur EPU Trav. Village (LIM)	424'391.00	56'073.00	1400.390.04	7'900.00
Patrimoine Eaux usées Jourez Solde	364'550.00			
Patrimoine Eaux usées L'Orée	142'534.00	119'234.00	1400.390.04	2'900.00
Boéchet - Cerneux Godat (LIM)		36'900.00	1400.390.04	1'700.00
Boéchet - Cerneux Godat	571'413.00	311'418.00	1400.390.04	2'000.00
Epuration Le Jourez II	35'071.00	15'171.00	1400.390.04	4'500.00
Le Plane Percé Epuration	246'511.00	176'185.00		
Derrie Lai Bâme Epuration	82'347.00	56'002.00		
Total Sce des eaux	480'263.00	310'749.00		10'700.00
Patrimoine Eau Le Jourez Solde	296'893.00	196'841.00	1500.390.04	5'600.00
Patrimoine Eau Traversée du village	116'114.00	20'114.00		
Patrimoine Eau Traversée du Village(LIM)		48'000.00	1500.390.04	4'000.00
Patrimoine Eau L'Orée	67'256.00	45'799.00	1500.390.04	1'100.00
Le Plane Percé Alimentation eau	212'481.00	190'310.00		
Derrie lai Bâme Alimentation eau	175'139.00	166'352.00		